Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_19-DE

POHER COMMUNAUTE

DECISION DE BUREAU n° 2026-19

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six,
Le 23 avril à dix-huit heures,

*Le **Bureau** de Poher communauté s'est réuni à Carhaix sous la présidence de* Christian TROADEC, *président,*

Présents (17) : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Stéphane COTTY, Alexandra FRAYSSE, Didier GOUBIL, Marie-Christine JAOUEN, Patrice LE DU, Annie LE GUEN, Isabelle LE LÉON, Cédric LE MOROUX, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Matthis TERNEL, Patrick URIEN

Procurations (1) : Daniel COTTEN à Isabelle AUFFRET

Absents : /

Finances : Mise à jour de la décision du bureau n°2026-1 en date du 29 janvier 2026 relative à la souscription d'un emprunt de 1 450 000 € pour financer les fouilles archéologiques de la Métairie Neuve

Rapporteur : Christian TROADEC – Technicien référent : Cédric CIBIEL

Rappel de la décision du bureau du 29 janvier 2026 :

Un emprunt à court terme de 1 450 000 € a été contracté en septembre 2024 pour financer les fouilles archéologiques de la Métairie Neuve. L'échéance maximale de remboursement du capital de cet emprunt était le 1er avril 2026.

A ce jour, Poher Communauté s'est acquitté d'une somme de 1 509 939 €. Un solde doit encore être versé en 2027 pour un montant de 390 135.60 € en 2027, à la remise du rapport final.

Ces 1 800 000 € de fouilles archéologiques avaient bien été inclus dans le traité de concession, mais de récentes discussions avec la SEM BREIZH, concessionnaire, sur la reprise de l'emprunt par leurs soins ont abouti sur le constat de l'impossibilité de cette reprise, car les engagements et paiements avaient déjà été engagés par Poher Communauté lors de la conclusion de celui-ci.

Ainsi, Poher Communauté est bien tenu de rembourser cet emprunt à court terme, et la SEM Breizh déduira cette somme de la participation d'équilibre demandée à la collectivité. Un avenant en ce sens est en cours de préparation.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs banques afin de consolider l'emprunt à rembourser. Deux ont répondu avec les détails suivants :

	CAISSE D'EPARGNE Offre 1	**CAISSE D'EPARGNE Offre 2**	**LA BANQUE POSTALE Offre 1**	**LA BANQUE POSTALE Offre 2**
Type de taux	Taux variable EURIBOR 3 MOIS +1.60% soit 3.79% au 20-05-25	Taux variable EURIBOR 3 MOIS +1.72% soit 3.79% au 20-05-25	Taux fixe 3,85%	Taux fixe 4,03 %

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_19-DE

	OU Taux fixe de 4.15%	OU Taux fixe de 4.40%		
Frais de dossier ou commission	2 000 €	2 000 €		
Durée	15 ans	20 ans	15 ans	20 ans
Amortissement	Constant	Constant	Constant	Constant
Commission d'engagement	Néant	Néant	0,05% du montant du contrat = 725 €	0,05% du montant du contrat = 725 €
Cout total du prêt	500 263 €	570 049 €	426 285 €	592 303 €

Le bureau s'était alors positionné en faveur de l'offre de la Banque Postale présentant un taux fixe de 3,85% sur 15 ans.

Le contrat n'a pas été signé car le délai entre la validité de l'offre et le vote du budget primitif 2026 de la Métairie Neuve était trop lointain.

Il convient donc de mettre à jour les propositions reçues sachant que la Caisse d'Epargne maintient sa proposition dans les conditions initiales.

La Banque Postale actualise, quant à elle, son taux à 3,95% (au lieu de 3,85%) pour son offre sur 15 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026-11 du conseil communautaire en date du 16 avril 2026 donnant délégation au bureau communautaire de « procéder à la réalisation des emprunts et aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts, dans la limite des montants inscrits aux budgets et destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires »,

Vu la consultation des banques et l'actualisation de leurs offres présentées au bureau communautaire du 29 janvier dernier,

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 450 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt: financer les fouilles pour la création de la ZA de la Métairie Neuve

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/07/2041

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 1 450 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/06/2026, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,95 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_19-DE

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Président est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Carhaix, le 29 avril 2026

Le Président,
Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260506-DB_2026_19-DE